

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1069

présenté par  
M. Gosselin

-----

**ARTICLE 38**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il importe de sortir les associations cultuelles du registre de l'HATVP. l'intervention de la haute autorité pourrait être assimilée à une forme d'ingérence de l'État dans l'organisation du culte. IL importe d'assurer la liberté de conscience et la liberté d'exercice des cultes garantie par l'article premier de la loi du 9 décembre 1905.